

Conseils des quartiers La Bergère, La Chesnaie et Centre-Ville 30 mars 2023 Compte rendu

Animés par MM. Planche et Seigné, adjoints

Les conseils des trois quartiers ont été regroupés pour cette séance

*Des réponses ou des informations sont apportées sur les points évoqués lors des précédents conseils.
(voir document pdf joint : Support Conseils 032023)*

Propreté devant le PMU du 155 chaussée Jules César

- Les riverains remarquent que si le gérant a bien apposé une affichette demandant à ses clients de ne pas jeter leurs mégots par terre, il ne leur met pas de cendrier à disposition.

Demandes d'affichage de plans de ville

- Il est nécessaire de réactualiser le plan de la ville car l'existant n'est plus à jour. Il est suggéré qu'il indique les lieux remarquables de la ville.
- Il est également suggéré qu'en plus du plan à l'hôtel de ville, un autre soit affiché à la sortie de la gare.

Signalements sur l'état du domaine public

(Il est rappelé que des signalements peuvent être effectués sur le site de la ville, soit via le formulaire de contact, soit dans Services et démarches / démarches en ligne)

- Une armoire fibre au croisement de l'avenue Morère et de la chaussée Jules César est endommagée
- Idem de l'armoire électrique de l'Ecole de musique : celle-ci appartiendrait au domaine communal
- Les marronniers de l'avenue Schweitzer nécessiteraient un élagage
- Les trottoirs de la chaussée Jules César entre La Chesnaie et Boissy sont très dégradés, notamment par les racines des arbres. De manière générale, de nombreux tronçons de cette voie ont des trottoirs en mauvais état.
 - L'entretien de cette voie est du ressort de la CAVP : le linéaire est très important (d'Ermont à Pierrelaye). La CAVP a procédé à des mesures pour estimer le niveau des dégradations sur toute sa longueur et c'est à partir de ce diagnostic qu'elle programme ses campagnes de rénovation. Il n'est donc pas assuré que des travaux soient effectués à court terme.
 - Il est indiqué que Beauchamp a fait procéder par son bailleur voirie au même type de diagnostic pour l'ensemble de sa voirie : la priorisation des travaux de réhabilitation est d'ailleurs fixée d'après ce diagnostic.

- Il n'y a pas de poubelle publique chaussée Jules César entre la café-tabac (Le Balto, n° 225) et le centre-ville. Vue la longueur du trajet, il serait souhaitable d'en installer une.
 - La suggestion est notée : le maillage de la commune en poubelles va être examiné.

Remarques à propos de la circulation et du stationnement

- Des voitures stationnent dans l'intersection de l'avenue Schweitzer et de la chaussée Jules César, privant de visibilité les conducteurs lorsqu'ils tournent : il serait souhaitable qu'au minimum le marquage au sol soit refait.
- Il semblerait qu'il manque un panneau pour orienter les poids-lourds se rendant sur le site Vectura à l'intersection de la chaussée Jules César et de la D411.
- Des riverains souhaiteraient l'instauration d'un passage piéton sur la chaussée Jules César au débouché de l'avenue Gilbert Dru.
 - La proposition est débattue. Elle va faire l'objet d'un examen dans le cadre de l'aménagement des intersections dans cette zone.
- On déplore le stationnement anarchique à l'intersection des avenues Voltaire, Brossolette et du général Leclerc. Ainsi que la vitesse excessive de certains véhicules sur l'avenue Brossolette.
 - Cette intersection a été refaite récemment, avec l'aménagement d'un plateau : tout stationnement sur ce plateau est interdit.

Existe-t-il des aides pour financer les projets de récupération des eaux de pluie ?

- Il existe un dispositif proposé par la Région Ile-de-France. La page <https://www.iledefrance.fr/installation-de-recuperateurs-deau-de-pluie> sur son site internet donne les informations et les modalités du dispositif ainsi que le lien pour déposer un dossier.

Il a été annoncé un passage permettant de relier l'avenue de l'Egalité et le Collège par la résidence Olympe de Gouges ?

- Ce passage sera en effet ouvert très prochainement. Il sera réservé à la circulation des collégiens, aussi sera-t-il fermé en dehors des horaires d'ouverture du collège, c'est-à-dire en soirée, les weekends et pendant les vacances scolaires.

Des odeurs nauséabondes sont perceptibles chaussée Jules César aux alentours du tronçon entre l'av. G. Dru et l'av. des Sapins.

- Ces odeurs émanent très vraisemblablement de la mare dite de Beauchamp. M. Brasseur explique qu'il s'agit d'un bassin de rétention situé juste de l'autre côté de la voie de chemin de fer, sur le territoire de Pierrelaye. Il collecte en principe les eaux de pluie, mais une partie des réseaux des communes d'Herblay et de Montigny n'étant pas séparée, il s'y déverse également des eaux usées, d'où parfois ces émanations fétides.^[PS1]
- Il est rappelé que la gestion de l'assainissement relève de la CA Val Parisis, qui la délègue à un syndicat mixte, le SIARE (Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains). Des travaux visant au réaménagement

de ce collecteur ont été prévus par le SIARE. MM. Brasseur et Manac'h, qui y représentent la ville de Beauchamp, appuieront les demandes pour que la question des émanations soient prises en compte. Une réunion de concertation avec les services du SIARE sera organisée prochainement à cet effet.

Il est remarqué le stationnement, parfois de longue durée, de camionnettes

- Il est rappelé que les utilitaires de moins de 3,5 tonnes sont soumis au même régime de stationnement que les véhicules de tourisme, même s'ils occupent plus de place.

Qu'en est-il des sanctions contre les déjections canines ?

- Les amendes existent (135 €) mais il est extrêmement difficile de les appliquer, les contrevenants devant être pris sur le fait.
- Des actions de communication continuent d'être menées : le Conseil Municipal des Enfants a ainsi réalisé une vidéo de sensibilisation. Un article a été publié dans le journal municipal de janvier.

Nombre de promeneurs ne respectent pas l'interdiction faite aux chiens de pénétrer dans le Bois Barrachin.

- Les riverains pensent que c'est parce que les propriétaires n'en comprennent pas la raison.
 - La possibilité d'une signalisation plus explicative va être étudiée.

Le dépôt des projets pour le budget participatif s'achèvera le 13 avril.

- A ce jour, peu de dossiers ont été déposés. Il est demandé s'il est envisageable de reprendre des projets non retenus des années précédentes, si ceux déposés cette année sont insuffisants.
 - Il est rappelé que les projets retenus ne sont pas limités en nombre, mais par le respect de l'enveloppe budgétaire globale qui est de 20.000 € chaque année. L'idée de reprendre des idées antérieures n'est pas exclue.

Un questionnaire sur le marché a été proposé aux Beauchampois : quand seront diffusés les résultats ?

- Les résultats de cette consultation ont été présentés dans le journal municipal de mars.

La Fête des Voisins aura lieu le vendredi 2 juin.

- Les quartiers sont chaleureusement invités à se joindre à cette manifestation. A cette occasion, la municipalité peut prêter du matériel (barnum, table, chaise...) dans la limite de ses stocks. Un formulaire de demande est accessible sur le site de la ville (Mes loisirs / Vie associative) ou sur demande au service Animation de la Ville (evenements@ville-beauchamp.fr).
 - Le numéro de contact indiqué sur le journal de la Ville ne fonctionnerait pas.
 - Après vérification, le numéro indiqué était en effet inopérant. Il est désormais rétabli. En cas de difficulté, il est préférable de privilégier le mail.